

Envoyé en préfecture le 17/02/2021 Reçu en préfecture le 17/02/2021 Affiché le 16/02/2021 ID : 060-216001743-20210215-DLRG21021500C-DE

Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et synthèse » Conseil municipal du 15 février 2021 Séance du 8 février 2021

Motion - Barreau Roissy-Picardie - appel à participation à l'enquête publique du 23 février au 6 avril 2021

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme ELONGUERT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
M. BULUT	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
-	Nombre de conseillers en exercice :	39
-	Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE	1
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
-	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

Date de la convocation : 09/02/2021

Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

« Roissy-Picardie » est un projet de maillage du réseau ferroviaire devant permettre la mise en place de services TGV au départ d'Amiens, et de services TER cadencés depuis **Compiègne, Creil, Beauvais** et **Amiens** vers Roissy-Charles-de- Gaulle.

Ces services TER constitueront une véritable alternative à la voiture individuelle pour les nombreux actifs Picards et franciliens venant travailler sur le Pôle d'emploi de Roissy ou devant accéder à la plateforme aéroportuaire.

Les protocoles conclus en 2017, entre l'État, la Région Hauts-de-France, onze collectivités de l'Oise et de la Somme et SNCF Réseau - ainsi qu'avec SNCF Mobilités pour le protocole d'intention de desserte, prévoient un double service TGV et TER adapté aux besoins de déplacement à courte et longue distance, avec :

▶ une desserte quotidienne mixte TGV+TER sur Amiens : 2 allers retours TGV intersecteurs + 3 allers retours TER pour une correspondance à Roissy TGV;







Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021



ID: 060-216001743-20210215-DLRG21021500C-DE

complétée par une desserte TER Région Hauts-de-France sur Creil et Compiègne, avec une large plage horaire dans la journée et un service renforcé en heure de pointe (fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur la section Creil-Roissy et à l'heure sur la section Compiègne-Roissy – 6 allers retours entre Creil et Roissy TGV, 17 allers retours entre Compiègne, Creil et Roissy).

Ces dessertes s'ajouteront aux circulations existantes sur le réseau avec origine/destination Paris gare du Nord. Elles seront assurées par du matériel roulant à grande vitesse exploité sur le réseau national (pour les TGV) et du matériel roulant TER déployé par l'Autorité organisatrice des mobilités (Région Hauts-de-France).

Une décision ministérielle du 28 août 2020 a confirmé la mise en service de la phase 1 du projet à l'horizon 2025.

À l'intersection des flux économiques, et à proximité d'un des pôles européens les plus importants, le projet Roissy Picardie est une chance pour le territoire en matière économique, d'emploi, de transport, d'habitat... En offrant à la Région des Hauts de France une nouvelle opportunité d'ouverture de son territoire sur le Pôle économique de Roissy-Charles-de-Gaulle, ce projet d'avenir pour la mobilité de milliers d'usagers permet le développement de nouvelles connexions internationales pour le Département de l'Oise.

Il permet aussi de raccorder la commune Creil, l'ACSO, le bassin Creillois au réseau du Grand Paris Express, ouvrant un accès facilité aux grands pôles d'emplois franciliens que le GPE desservira à partir de la ligne 17.

Cette infrastructure majeure doit voir le jour elle est indispensable à notre territoire, à notre ville. Nous devons tous nous unir et nous mobiliser collectivement pour abonder de contributions le registre de l'enquête publique qui sera mis en ligne sur le site Roissy-Picardie.

Les élus du conseil municipal de Creil invitent les habitants, les collectifs citoyens, les usagers à se mobiliser et à réagir lors de l'enquête publique qui se déroulera du 23 février du 6 avril.

Vous êtes appelés à voter.



Conseil municipal du 15 février 2021

Envoyé en préfecture le 17/02/2021 Reçu en préfecture le 17/02/2021 Affiché le 16/02/2021 ID: 060-216001743-20210215-DLRG21021500C-DE

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 8 février 2021, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire:

Votants: 38

Pour : 38

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article unique: d'adopter cette motion en faveur du barreau Roissy-Picardie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage: 1.6 FEV. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE après dépôt en sous-préfecture le 17 FEV. 2021 et publication ou notification le 17 FEV. 2021



Pour le Maire et par délégation La Directrice du pôle " Vie de la Cité"

Corinne FABLET



Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021



ID: 060-216001743-20210215-DLRG21021500C-DE